

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

6 OCTOBRE 2025

OBJET :

CADRE DE VIE

RENOVATION DE LA
TOITURE DU
MODULE 2

AUTORISATION ET
DEMANDE DE FONDS
DE CONCOURS

2025-10-18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 06 octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, MILLIEN Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNER Thérèse)
GEISLER Maryse	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
VAUTIER Monique	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir PILLE Robert)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire informe l'assemblée que la commune envisage, au travers de son plan pluriannuel d'investissements, de rénover la toiture du module 2 situé au stade J.C AGNERAY, rue du stade.

En effet, ce bâtiment qui accueille le centre aéré ainsi que différentes associations marckoises tout au long de l'année, commence à vieillir et des fuites apparaissent au niveau de la toiture.

Les travaux consistaient au remplacement des panneaux bois et au recouvrement par plusieurs épaisseurs d'armatures bitumées.

Madame le Maire rappelle que GCT&M est susceptible de financer ce projet au travers d'un fonds de concours.

Le coût prévisionnel de ce projet est de 63 000€HT dont le plan de financement figure ci-dessous :

DEPENSES		FINANCEMENT		
	Montant	Financeurs	taux	Montant
Travaux de couverture	63 000,00 €	Fonds de concours 2025	19,84%	12 500,00 €
		DETR	26,19%	16 500,00 €
		CAF	33,85%	21 324,07 €
		Ville	20,12%	12 675,93 €
Total HT	63 000,00 €	Total	100%	63 000,00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour solliciter une participation financière de GCT&M au titre des fonds de concours.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,